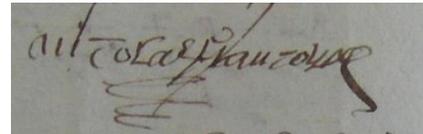




HISTOIRE DE LA FAMILLE FRANÇOIS DE 1579 À 1696

Les FRANÇOIS sont une vieille famille de notables de Gyé, présente avant 1550 . Ils sont nombreux et on les distingue en précisant leur filiation.

Mon ancêtre **Nicolas FRANÇOIS fils Jacob** était marchand, né vers 1579.



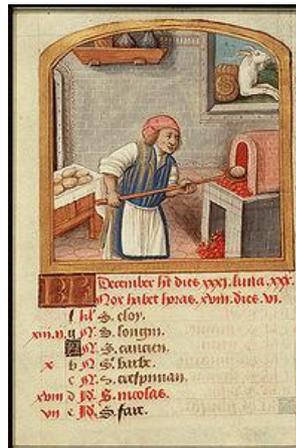
TEMOINS pour ENQUETE 1634 2E21-64 M^e Lambert Milley

Pour enquête demandée par Marie veuve Claudin Michelot dmt à gyé contre Berthon, plusieurs personnes sont citées comme témoins. Ces personnes n'ont aucun lien avec les parties, elles sont neutres. Parmi les témoins est cité :

Nicolas fils † Jacob FRANÇOIS vigneron dmt à gyé 55 ans qui signe n°6360

Mort avant 1638, il a laissé deux fils : Nicolas né vers 1595 dont je descends et Claude marchand lui aussi et marié avec Edmée Jacquin.

Nicolas FRANÇOIS, lui, était boulanger.



Une ordonnance prescrit aux boulangers d'"avoir toujours à leur fenestres ouvroirs et charrettes, des balances à poids légitimes et leurs pains marqués de marques particulières

Il s'est marié avec **Claude DUBREUIL fille de Nicolas** qui est mort alors qu'elle et ses deux sœurs Jeanne et Marguerite étaient encore jeunes, sa mère Françoise s'était remariée avec Jean Thiébault, boulanger avec qui elle a eu un fils, François Thiébault.

DONATION de Françoise veuve en premières noces de Nicolas DUBREUIL - juin 1631

2E21-63 M^e Lambert Milley à Gyé sur Seine

Françoise veuve de † Jean THIBAUT boulanger dmt à courteron reconnaissant sa caducité et à cause de maladie quelle a eu cy devant fait donation pure et simple de tous ses meubles et immeubles à :

- Pierre DEBIERE et **Jeanne** sa femme
- Claude DENISOT et **Marguerite** sa femme
- Nicolas FRANÇOIS fils Nicolas FRANÇOIS, et **Claude** sa femme
tous enfants de ladite veuve et de feu Nicolas DUBREUIL
- **François THIBAUT**
fils de ladite veuve et dudit Jean THIBAUT

La donation est faite à condition que ses enfants la nourrissent et l'entretiennent.

Il semble que Nicolas FRANÇOIS et Claude DUBREUIL aient peu fréquenté la famille de Claude, aucun membre n'est cité lors des événements familiaux. Peut-être que des histoires de succession ont envenimé leurs relations...

ACCORD - décembre 1631 - 2E21-63 M^e Lambert Milley

Pierre DEBIERE boulanger dmt à gyé S/

Nicolas fils Nicolas fils Jacob FRANÇOIS dmt à courteron

François THIEBAULT dmt à courteron S/

Tous héritiers de † Jean Thiebault boucher leur père, ils sont en procès en la cour du baillage de gyé pour raison des rappels de mariage faits aux femmes desdits Debiere et FRANÇOIS.

Après comptes faits, Pierre Debiere et Nicolas François doivent 10 # tournois à François Thiebault à prendre sur les meubles de la succession.

Nicolas François a déclaré ne savoir signer.

Ils ont eu ensemble **quatre enfants**. **Claude FRANÇOIS** né vers 1634 est le seul garçon parmi trois filles : **Jeanne**, **Elisabeth** née vers 1641 et **Catherine** née vers 1650. Ces frère et sœurs sont très liés, eux et leurs enfants se retrouvent aux réunions familiales.

Leur vie durant Nicolas FRANÇOIS et Claude DUBREUIL se constituent un patrimoine confortable en achetant des biens immeubles, en concédant des prêts.

VENTE - janvier 1632 - 2E21-63 M^e Lambert Milley

Nicolas Jacquin, Nicolas Forgeot et Claude Cinget Boulevard vigneron dmts à gyé,

héritiers de † Sébastien Hury vendent deux fettes de vignes à

Nicolas fils Nicolas fils † Jacob FRANÇOIS boulanger à gyé

Achats et constitutions de rentes en faveur de Nicolas FRANÇOIS boulanger - 2E21-29 Me Mannory Hélié à Neuville sur Seine

1* – **11 juin 1646** FRANÇOIS Gay tixier en thoilie à gyé et Nicolle FRANÇOIS sa femme vendent à **Nicolas FRANÇOIS boulanger** la quatrième partie d'un bâtiment dont l'acheteur possède déjà la moitié.

La dernière quatrième partie appartient à Claude FRANÇOIS de gyé. Le prix est de 60 # payables à la feste nativité Notre Dame de septembre 1647.

2* – **28 oct 1650** Claude ? Bardin de gyé vend deux terres pour 41 #

- **29 oct 1650** Claude Dayzey praticien à Mussy leveque vend une terre pour 80 #.

L'acheteur s'engage à rétrocéder ce bien si le vendeur peut la racheter dans un an.

3* – **30 mars 1651** Jehanne FRANÇOIS femme séparée quant aux biens de Michel Richardot dmt gyé vend une terre pour 14 #.

4* – **1 mai 1651** Pierre Pertuot de gyé vend un terre lande pour 21 #.

5* – **14 oct 1651** Nicollas guiottot lesnel vigneron à gyé vend une vigne pour rembourser une dette de 91 #. Dans le même temps, l'acquéreur rétrocède cette vigne aux filles du vendeur, Marie et FRANÇOISE guiottot émancipées par justice contre une nouvelle obligation de 95 #. La vigne est hypothéquée.

Note en marge, du 19 mars 1652 Nicollas FRANÇOIS et Jehan Bonvallet vigneron à gyé mari de Marie Guiottot et au nom de FRANÇOISE Guiottot sa belle soeur déclarent la nullité de ce contrat.

6* – **4 avril 1652** Jehan Huot Herard vigneron à gyé vend une fette et demie pour 14 #.

7* – **19 nov 1652** FRANÇOIS guiottot lesnel vigneron dmt à gyé constitue une rente en faveur de **Nicolas FRANÇOIS boulanger** de 5 # 4 deniers sur 96 # tournois pour acquitter une obligation faite au profit de l'acquéreur par le vendeur et sa femme Elisabeth Clambin d'un montant de 74 # 4 sols passée devant Me Manory le 13 janv 1648.

8* – **13 déc 1652** Daniel Arselin vigneron à gyé et Madeleine FRANÇOIS sa femme constituent une rente en faveur de **Nicolas FRANÇOIS boulanger** de 4 # 3 sols 3 deniers annuelles pour une somme de 74 # dont les vendeurs sont débiteurs par deux obligations : l'une de 40 # passée devant Milley le 17 nov 1640, l'autre de 34 # devant Doucet le 20 nov 1645.

Cette rente sera dûe jusqu'au remboursement des 74 #.

9* – **28 janv 1653** Gabriel Debiere vigneron à gyé vend trois pièces de vigne, 30 # les deux premières pour acquitter une obligation passée le 29 nov 1644 devant Mannory de 42 #. La troisième pièce vendue 24 #. La différence étant de 12 # que l'acheteur a payées.

10* – **28 nov 1655** Germain Flaiollot de gyé et Margueritte Monnot sa femme vendent une terre et une vigne pour 71 #.

Ils s'acquittent ainsi de deux obligations : l'une de 31 # passée devant Marichaux le 24 juil 1644 ; l'autre de 40 # passée devant Mannory le 18 oct 1644.

Si les vendeurs payent 71 # dans les cinq ans à venir, l'acquéreur s'engage à leur rétrocéder les terre et vigne. Note en marge : en 1659 Nicolas a rétrocédé les deux terres contre 36 #, les 35 # restantes seront payées à la St Rémy d'oct prochain.

Claude DUBREUIL est décédée avant 1662.

Jeanne s'est mariée avec Jean Jacquin dont elle a eu deux enfants : Jeanne et Jean. Mais elle est morte jeune, avant 1662 et ne connaîtra pas ses neveux et nièces. C'est son oncle Claude François qui sera nommé curateur de ses enfants.

INVENTAIRE DES BIENS ISSUS DE LA SUCCESSION de Claude DUBREUIL

Biens échus aux enfants de sa défunte fille Jeanne FRANÇOIS - 23 avril 1662 - 2E21-75 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine

INVENTAIRE de la SUCCESSION de Jean JACQUIN et de Jeanne FRANÇOIS

Jeanne et Jean Jacquin sont enfants mineurs de Jean Jacquin et de † Jeanne François.

Inventaire suite à la succession de † Claude Dubreuil femme de Nicolas François boullanger à gyé, ayeulle desdits mineurs.

Inventaire fait à la requête dudit Jean Jacquin père et de Claude François lesnel, marchand et vigneron dmt à gyé, tuteur et curateur desdits mineurs en présence de Jean François et Jean Pagot prud'hommes nommés d'office pour apprécier les meubles.

Inventaire des meubles.

Dettes actives :

- 15 # 10 sols faisant moitié de 31 # dûes par Jean Guyottot fils † Jean par obligation (cette obligation est demeurée dans les mains de Pierre Michelot l'un des héritiers de ladite défunte)
- 5 # 10 sols restant d'une obligation faite par † Jean Gruel du 3 novembre 1650
- 22 sols par Claude Dubreuil pour dépense de bouche fait en la maison dud François mari de la défunte
- 7 sols dûs par Claude Bonnant pour même dépense de bouche
- 55 sols faisant un quart de 11 # dûes par Jean Guyot
- 12 # 10 sols faisant un quart de 50 # dûes par la veuve de François Thiébault par obligation
- 24 # faisant le quart de celle de 96 # contenues en la constitution de rente de François Guyottot lesnel (14 octobre 1651)
- 10 sols pour soulte dûe par Catherine François l'une des héritières de la défunte
- 40 sols pour soulte dûe par Pierre Michelot
- 10 sols pour soulte d'un exploix dûs par Pierre Michelot
- 25 sols pour soulte d'héritage dûe par Pierre Michelot
- 15 sols pour soulte d'héritage dûe par Claude François le jeune l'un des héritiers
- 10 sols pour soulte de meubles

Tous les papiers sont dans les mains de Pierre Michelot.

Dette passives :

- 3 # de soulte d'héritage sont dûes à ladite Catherine François
- 22 # 5 sols pour la succession à M. Milley de gyé
- 4 # 17 sols à Noël Rosland serviteur domestique dud Nicolas François pour partie de son loyer

Bastiments : un quart de la maison dans la rue haulte de gyé où la défunte est décédée

Terres : 5 portions de terres

Vignes : 6 pièces de vignes

Un boulanger autrefois



Claude FRANÇOIS s'est marié avec Marguerite PERTUOT vers 1660, sa sœur Elisabeth a épousé Pierre Michelot et Catherine a épousé Pierre Brément avant 1665.

Claude FRANÇOIS et Pierre Brément étaient cousins

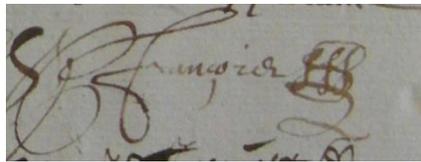
A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive, historical script and appears to read "Claude François".

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive, historical script and appears to read "Pierre Brément".

Les trois couples assistent avec leur père au mariage de leur cousin germain Claude François fils de leur oncle † Claude François.

CM Claude FRANÇOIS neveu de Nicolas FRANÇOIS - 15 novembre 1665 - 2E21-75 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude FRANÇOIS dmt Gyé fils de † Claude FRANÇOIS marchand à Gyé et de Edmée Jacquet pnte, assisté de Jean Le Roux son beau frère, Nicolas FRANÇOIS son oncle, Claude FRANÇOIS, Pierre Michelot et Pierre Bremont ses cousins, Jean Ca..., Jean fils Jean Jacquin, Me César Milley proc fiscal, Me Pierre Cadot marchand, Me Isaac Aubert et Margueritte TREMISOT fille de honorable homme Pierre Tremisot marchand et de Margueritte Bernard dmt à Bar sur Seine assistée de ses père et mère et venerable discrete personne Me Claude Tremisot chanoine à Mussy, Nicolas et Pierre les Tremisot, ses oncles, Me Jean Baptiste Pierre ? bailly de Gyé, Me Claude de ...notaire royal à Bar, Claude Cinget parants et amis
Les biens du futur consistent en la succession de son père et la donation de sa mère, soit en meubles d'une valeur de 1200# en argent, 2000 # en promesses, obligations, jugements.
2200 # entreront dans la communauté.
Les biens de la future consistent en 800 # que lui donnent ses père et mère et un trousseau d'une valeur de 200#. 500 # entreront dans la communauté.
Le futur offrira des bagues et bijoux à sa future pour une valeur de 100#. Si douaire a lieu, la future sera douée d'un douaire préfix de 500 # sans enfant, réduit à 300 # avec enfant. Il sera rachetable en une fois.
Le festin de noces sera partagé par moitié entre les parties.
Ce qui n'est pas précisé dans le contrat sera réglé suivant la coutume de Troyes.



Catherine accouche d'un fils en mai 1670 à qui on donne le prénom de l'ancêtre Jacob.

RP Gyé sur Seine 4E17001

B mai 1670 Jacob fils Pierre Bremont et Catherine FRANÇOIS

parrain : Jacob de la Hache marraine : Nicolle Robillon

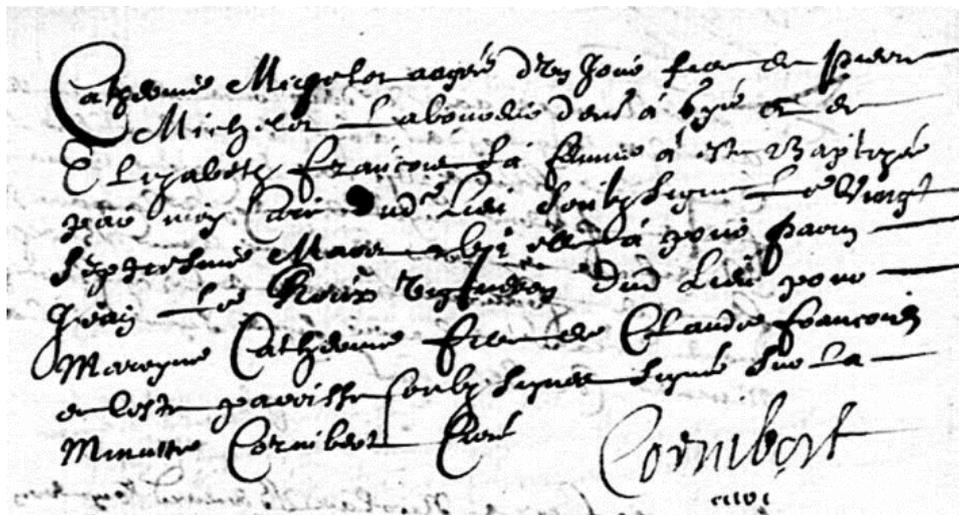
Il décède à deux mois et est inhumé le 18 juillet 1670 en présence de son grand-père maternel Nicolas FRANÇOIS

Elisabeth a eu deux filles : Gillette née vers 1667 et Catherine née en 1671.

RP Gyé sur Seine 4E17001

B 27 mars 1671 Catherine Michelot, un jour, fille de Pierre Michelot labr à Gyé et de

Elisabeth François parrain : Jean Le Roux vig^{on} à Gyé, marraine : Catherine fille de Claude François



Elle décède de suites de couches deux semaines après.

S 6 avril 1671 Elizabeth François femme de Pierre Michelot âgée d'environ trente ans, décédée le 5
pnce : Nicolas François père, Jean leRoux cousin germain et Claude François son frère

On procède à son inventaire, son beau-frère Pierre Brément est nommé curateur de ses filles,
son frère assiste à l'inventaire.

**INVENTAIRE APRES DECES de Elizabet FRANÇOIS femme de Pierre MICHELOT - 20 avril 1671 –
2E21-75 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine**

Inventaire de la succession de † Elizabet François femme de Pierre Michelot fils Jean lab^r à Gyé.

A la requête dudit Michelot tuteur et de Pierre Brément tonnelier dmt à Gyé curateur des enfants mineurs :

Gillette Michelot 3 ans et demi et Catherine Michelot 1 mois.

En présence de Claude François boullanger à Gyé oncle des mineurs.

Inventaire des meubles (beaucoup de vêtements et linge), une vache, deux brebis, un mouton de l'année dernière, deux agneaux.

Dettes actives : 12# 10 sols pour un quart de 50 # dûes par la veuve François Thiebault pour obligation

Dettes passives : 240# en principal pour vente de bastiment dûes à Jean Ancelot et Jeanne Berthon sa femme, et de nombreuses
dettes d'un montant élevé

Acquets de communauté : un bastiment sis rue haulte a gyé et un apprentis, une estable

Propres de la défunte : deux pièces de terre lande et deux chenevières

Vignes : huit pièces de vigne

Immeubles provenant de la donation de Nicolas François père de la défunte suivant le partage fait :

la moitié d'une grange attenant audit Claude François, une demi mesure de chenevière, deux pièces de terre lande, quatre pièces
de terre cray, trois vignes et un quart de maison , un quart de mesure de chenevière, un quart de vigne. Cette donation faite à
charge de donner audit Nicolas François tous les ans quatre mesures de bled metal, un muid de vin, une pinte de scel, une pinte
d'huile, des fagots de gros bois, trois livres en argent.

Signé : Claude FRANÇOIS - p michelot - pierre brement - Maistre - Bouchotte -

Suite à son veuvage, Pierre Michelot se remarie avec Jeanne Euvrard deux mois après.

RP Gyé sur Seine M 1^{er} juin 1671 Pierre Michelot lab^r à Gyé 35 ans et Jeanne Euvrard 26 ans fille de Luc et de Nicolle Rallet vig^{on}
pnce : Simon Garnoux cousin ép^x côté maternel, Claude et Nicolas Rallet oncles ép^e

Mais il décède dans les quatre mois qui suivent ce remariage. Ses deux filles se trouvent
orphelines de mère et de père. Jacques Dubreuil en devient leur tuteur à la place de leur
défunt père. Pierre Brément, leur curateur assiste à l'inventaire après décès.

† 23 septembre 1671 Pierre Michelot 36 ans inhumé le 24
pnce : Simon Garmois cousin germain, Nicolas Michelot frère

**INVENTAIRE APRES DECES de Pierre MICHELOT fils Jean, veuf de Elizabet FRANÇOIS - 5 novembre 1671 –
2E21-75 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine**

Inventaire de la succession de † Pierre MICHELOT fils Jean lab^r à Gyé.

A la requête de Jacques Dubreuil vig^{on} à Choiseul tuteur et de Pierre Brément lejeune vig^{on} à Gyé curateur de : Gillette et Catherine
Michelot enfants mineurs du défunt et de sa première épouse Elizabet François.

Pnce de Gabriel Harancher praticien à Gyé.

Inventaire des meubles.

Déclaration des tuteur et curateur :

-les collecteurs de taille de cette année ont fait saisir plusieurs meubles de la succession de la
communauté des défunts

-M^e Jean Prieur admodiateur de Polisy détient un ciel de lit avec ses franges de serge bleue
pour quelque chose qui lui est dû

-est dû à la succession 12# 10 sols faisant un quart de 50# à cause de la succession de †
Claude Dubreuil belle-mère du défunt, somme due par † François Thiébault sergent à
Courteron par obligation du 21 novembre 1648 au profit de Nicolas François mari de †
Claude Dubreuil, due maintenant par sa veuve

-exploit par Jean Milot marchand à Gyé qui a fait saisir par décision des meubles de la
succession en date du 24 septembre dernier

Dettes passives

-240# de principal dues à Jean Angelot pour vente de bastiments

-nombreuses autres dettes

Papiers

- plusieurs quittances, 21 pièces
- un contrat d'acquisition faite par † Jean Michelot père du défunt qui consiste en une vigne
- plusieurs autres acquisitions faites par son père ou lui même
- des contrats d'échange
- un billet de partage d'immeuble de la succession de Mary Very mère du défunt du 12 décembre 1669 devant Piollot no^{re} à Buxeuil
- un billet de partage entre les h^{ers} de † Edmée Popain femme de Jean Meusy du 7 décembre 1657 devant Piollot
- quittance de Simon Michelot frère du défunt du 4 aout 1641
- contrat d'acquisition par Nicolas François beau-père du 24 novembre 1633
- d autres par le même des 8 avril 1633, 13 fév 1641, 30 janv 1642, 5 fév 1645, 10 janv 1649, 17 avril, 9 oct 1650 et 8 janv 1652
- bail de rétrocession de greffier de Polisy fait par ledit Pierre Michelot à M^e Edme Roux du 22 sept 1660
- une transaction entre le défunt et Claude François et Jean Jacquin du 6 fév 1664
- un billet de partage entre les h^{ers} de † Claude Dubreuil du 4 fév 1632
- un registre du greffe et baillage de Polisy commencé au 6 oct 1660 jusqu'au 28 sept 1661
- une liasse de papiers concernant ledit greffe

Inventaire d'une petite grange proche la maison

Acquets

- un bastiment à Gyé en la rue haulte
- Héritage appartenant au défunt à cause du bail de nourriture
- deux pièces de terre lande
- une pièce de chenevière
- six vignes
- un bastiment à Polisy dit choiseul et un jardin
- des terres : 7 cray, 7 landes, 3 chenevières, 5 preys, 9 vignes, 1 friche

Signé : J dubreuil - pierre brement - bouchotte - charancher - Maistre -

Le 16 décembre 1671

Jacques Dubreuil et Pierre Brement sont venus déclarer les parts que † pierre Michelot détenait dans les successions de † Simon Michelot son oncle et † Nicolle Michelot sa tante.

Provenant de Simon Michelot, il possédait des meubles, un bastiment et une vinée à choiseul, dans la grande rue et 8 vignes.

Provenant de † Nicolle Michelot veuve de Siprian Roux et appartenant audites mineures, aud Jacques Dubreuil à cause de sa femme Marie Michelot et à Nicolas Michelot qui sont soeur et frère dudit défunt Pierre Michelot : un tiers de chambre haute et grenier à choiseul, grand rue, un tiers de grange, la moitié d'un tiers de chambre, un tiers de moitié de jardin et deux friches à partager en trois parts.

Marguerite PERTUOT est originaire de Gyé, issue d'une famille ancienne mais peu nombreuse. Son père, Philippe avait des liens étroits avec son frère Gabriel qui est malheureusement mort jeune laissant un fils mineur orphelin. Tous les Pertuot avaient une certaine éducation, ils signent toujours les actes notariés qui les engagent.

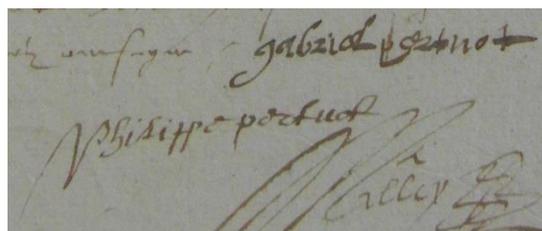
ENGAGEMENT d'un masson par les frères PERTUOT - 16 août 1634 -2E21-62 M^e Lambert Milley à Gyé sur Seine

Blaise Villotte masson à gyé est engagé pour raccomoder *ung pand de muraille de fond en comble et un scellier* par

Gabriel et Philippe les PERTUOTS frères dmts à gyé. Ceux-ci founiront les pierres et la terre blanche et les amèneront sur place.

Le masson sera payé 27 # en deux fois, au moment de l'ouvrage et à la St Martin d'hiver.

Gabriel et Philippe Pertuot signent.



The image shows a close-up of handwritten signatures in brown ink on aged paper. The top signature is 'gabriel pertuot' and the bottom signature is 'Philippe pertuot'. There is also a partial signature 'Lambert Milley' visible at the bottom right.

ELECTION des COLLECTEURS des TAILLES - 25 juin 1634 - 2E21-64 M^e Lambert Milley

Claudin Bauldry et Jehan fils feu Nicolas Doulcet ont este esleus pour la présente année collecteurs des tailles par les habitants de gyé. Suit la liste desdits habitants dont :

Nicolas fils Jacob FRANÇOIS

Philippe PERTUOT n°3182

Gabriel PERTUOT frère du précédent

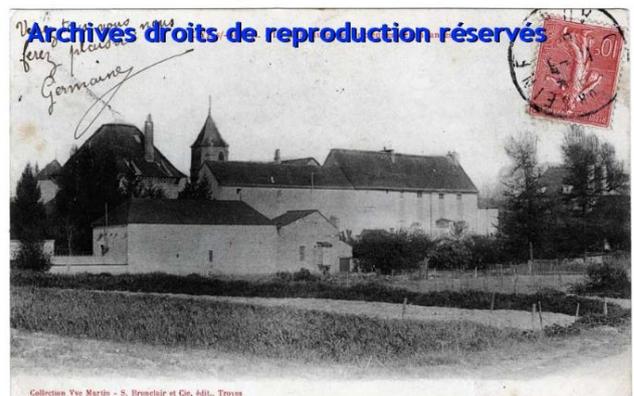
Jean CINGET DRUMEZ n°3178

Jacob FRANÇOIS ??



La mère de Marguerite PERTUOT est **Nicolle Jacquier**.

Claude FRANÇOIS et Marguerite PERTUOT (n°1590/n°1591) se sont mariés vers 1660 probablement à Gyé sur Seine, leur paroisse à tous les deux.



Ils ont six enfants : **Catherine** l'aînée, **Nicolle** (n°795) mon ancêtre directe née vers 1664, **Claude** le fils aîné né vers 1666, **Nicolas** le cadet né le 31 décembre 1668, **Jeanne** née le 5 mars 1672 et **Margueritte** la dernière-née le 15 avril 1675.

La mise au monde de Margueritte coûte la vie à sa mère qui décède le lendemain 16 avril à l'âge de 40 ans. Claude reste seul avec ses six enfants mineurs. Charles Pertuot, apparenté à Marguerite est nommé curateur des enfants. Un inventaire de la succession de Marguerite est dressé dans la maison rue haulte.

INVENTAIRE de la SUCCESSION de Marguerite PERTUOT - 25 avril 1675

2E21-76 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine

Inventaire fait à la requête dudit Claude FRANÇOIS et de Charles PERTUOT vigneron à gyé, tuteur et curateur des enfants mineurs dudit Claude François et de ladite † Marguerite Pertuot qui sont :

Catherine, Nicolle, Claude, Nicolas, Jeanne et Margueritte .

Fait en pnce de Jacob de la Hache marchand et de François Cinget laboureur à gyé.

L'inventaire comprend de très nombreux meubles, des habits et quelques petits bijoux.

Nicolle JACQUIN est présente, c'est elle qui ouvre les coffres pour en inventorier le contenu.

Parmi les dettes passives, on rappelle une obligation qui leur est due comme héritiers de † Jean Jacquier (cette dette avait été transportée à Jean Jacquier le 8 avril 1663).

Immeubles provenant de la donation faite par **Nicolle JACQUIN veuve de † Philippe PERTUOT père et mère de ladite † Marguerite Pertuot.**

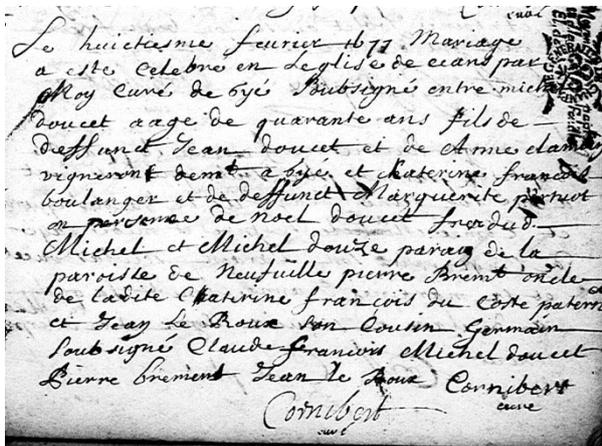
Immeubles provenant de la succession de † Jean Jacquier marchand à gyé, frère de ladite veuve Pertuot, dont la moitié de la maison rue du pressoir.

Nombreux immeubles acquis par la communauté.

De nombreuses terres et plusieurs bastiment appartenait en propre à la défunte.

Claude se remarie très vite, le 29 juillet de la même année avec Marguerite François qui élèvera en partie les jeunes enfants.

A la fin de cette même année 1675, il perd son père Nicolas FRANÇOIS âgé de 80 ans qui a subi de nombreux deuils. Il a vu partir deux filles, un gendre et sa belle-fille.



La fille aînée **Catherine est mariée** le 8 février 1677 avec **Michel Doucet** vigneron à Gyé avec qui elle aura quatre enfants dont deux meurent en bas âge.

En 1679, Nicolle Jacquier grand-mère maternelle des enfants décède, elle est la dernière de cette génération à disparaître, Claude FRANÇOIS son gendre assiste à ses obsèques.

En 1680, Claude FRANÇOIS fait l'acquisition de la maison rue du Pressoir.

Achat de Maison par Claude FRANÇOIS - 15 avril 1680 - 2E21-76 M^e Bouchotte

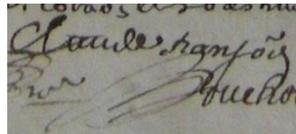
Sont présents :

M^e Gabriel harancher praticien à gyé et elisabeth daniel sa femme auparavant veuve de Jean Jacquier marchand à gyé vendent à Claude FRANÇOIS boullanger dmt à gyé la moitié d'un chast de maison en la rue du pressoir à gyé, l'autre moitié appartenant à l'acquéreur et une chenevière, plusieurs vignes pour 4000# payable à un créancier du couple des vendeurs qui ont récupéré les dettes de † Jean Jacquier, sentence du 10 aout 1660.

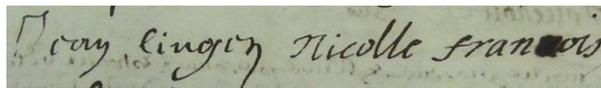
Ladite Elisabeth se défait de son droit de douaire sur les biens vendus.

L'acquéreur laisse les bastiments à l'exception du jardin et de la chenevière en location aux vendeurs pour un loyer annuel de 15#.

Signé : maistre claud fransois - harancher - Bouchotte

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script, which reads "Claude François". The ink is dark and the paper appears aged.

En février 1681, **Nicolle FRANÇOIS** la seconde fille signe un contrat de mariage avec **Jean CINGET** fils de François Cinget marchand à Gyé et de † Jeanne Farnet.

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script, which reads "Nicolle François". The ink is dark and the paper appears aged.

Le mariage est célébré l'année suivante, le 26 janvier 1682 à Gyé. Nicolle a 17 ans, Jean en a 26.

Jean décède 5 mois plus tard, le 15 juin de la même année.

Nicolle, suivant son contrat de mariage est douée du douaire coutumier selon la coutume de Sens.

Elle doit, avec son père passer un accord avec son beau-père pour récupérer ses bagues et bijoux d'une valeur de 30 #. Elle choisit une pièce de pré.

Accord François CINGET laisé et Nicolle FRANÇOIS vve Jean CINGET, sa bru - 17 janvier 1683

2E21-77 Me Bouchotte à Gyé /Seine AD Aube

François Cinget laisé marchand dmt à Gyé/Seine au nom et comme héritier mobilière de

† Jean Cinget son fils du corps de † Jeanne Farnet

et Nicolle François vve dudit défunt Jean Cinget dmt à Gyé

Tous deux ont fait partage des effets mobilières de la communauté à la réserve des dettes qui lui sont dûes qui consistent en 100# dûes par Jacques Fleuchey, 50 # dûes par Nicolas Bazin.

Selon leur CM, il est convenu que la vve reprendrait pour ses bagues et bijoux la valeur de 30 # en immeubles. Nicolle souhaite une pièce de pré au finage de villiers lieudit la lande tarin.

Lesdits Cinget et Fleuchey lui ont payé lesdites 30 # avec le pré désigné, néanmoins, elle n'aura aucun douaire sur lui.

Pour le surplus de son douaire, elle prendra sa vie durant des autres immeubles sis au finage de villiers la moitié des intérêts de la somme de 15 # en principal restant de 35 # dûes par Pierre lesdarelle pour rente d'immeuble fait par le défunt par contrat du 23 avril 1670 devant Regnault.

Après décès de ladite veuve, les intérêts de rente retourneront aud Fleuchey et ses héritiers.

Celle ci jouira aussi sa vie durant de la moitié de trois fettes de vigne, de la moitié d'un boisseau de chenevière qui retourneront après le décès de ladite veuve audit Cinget ou ses hoirs.

Pñce de Claude François marchand, père de ladite veuve, Rocq Galle lab^t dmt à Villiers sous praslain

Signé : - Claude fransois - FRANÇOIS Cinget - Nicolle fransois - Bouchotte no^{re} -

nb : Jacques Fleuchey était oncle du † Jean Cinget

En avril 1683, Claude FRANÇOIS solde le traité de nourriture qu'il avait établi en faveur de Nicolle en vue de son remariage avec Jean GUYOTOT..

Solde de comptes entre Nicolle FRANÇOIS et son père Claude FRANÇOIS n°795 et n°1590 - 4 avril 1683

2E21-77 Me Bouchotte à Gyé /Seine AD Aube

Pierre Lamy vigneron et Marie Durand sa femme dmt à gyé vendent à Nicolle FRANÇOIS veuve †Jean Cinget dmt à Gyé deux fettes de vigne 25#.

Les époux Lamy doivent 15#8sols par obligation du 3 juin 1678 à Claude FRANÇOIS père. Celui-ci leur paye en argent clair la différence et donne la terre vendue à sa fille pour être quitte de ce qu'il lui doit encore par le traité de nourriture qu'il avait établi en sa faveur.

Claude FRANÇOIS remarie sa fille Nicolle le 5 juillet 1683 à Gyé. Son contrat de mariage est signé le même jour.

Le mois suivant, sa femme Marguerite qui est sérieusement malade depuis quinze jours décide par précaution d'établir un testament.

Testament de Marguerite FRANÇOIS seconde épouse de Claude FRANÇOIS boulanger - 27 août 1683

2E21-77 Me Hélié Bouchotte à Gyé sur Seine

Sur la réquisition de Marguerite François femme de Claude François boulanger demeurant à Gyé/Seine, le notaire Hélié Bouchotte se transporte à leur domicile où il trouve ladite Marguerite gissant sur son lit malade saine d'esprit " a déclaré qu'il ny a rien de plus certain que la mort et l'heure dicelle incertaine cest pourquoy elle a faict dict et nomme son testamant ainsy que sensui t " Premierement , elle recommande son ame a Dieu, a la vierge marie et a tous les saints du saint paradis, les priant de tout son coeur qu'il leur plaise quand elle partira de son corps la vouloir recevoir au nombre des biens heureux.

Secondement, elle veut que le contenu de son contrat de mariage* soit effectif selon sa teneur.

Troisièmement , comme Jeanne Guyottot fille de Jonas présente et acceptante depuis un longtems l'a toujours bien soignée dans toutes ses maladies et en ce moment la maladie ou elle se trouve depuis quinze jours et pour la bonne amitié quelle lui porte, elle lui lègue deux fettes et demie de vigne, trois cordes de terre chenevière et trois autres cordes de même nature.

Pour l'exécution de ce testament, elle choisit Michel Doulcet vigneron à Gyé.

Fait en présence de Pierre Bremant laisné tonnelier et de François Girault vigneron qui signent.

Et le 29 dud mois et an le testament ci-dessus a esté leu et repeté en pnce des témoins a lad Marguerite françois qui l'approuve.

*Absence de l'année 1675 dans les minutes, CM introuvable

Elle se rétablira et survivra même à son mari....

L'année suivante leur gendre Michel Doucet meurt en juin 1684, laissant Catherine veuve avec deux jeunes enfants dont le curateur est Noël Doucet son beau-frère. Elle a quelques litiges financiers avec lui, mais soutenue par son père, les problèmes sont réglés. Dans les mêmes temps, elle a perdu sa fille, il ne lui reste que son fils Jean.

RP Gyé/Seine vue 249 †18 juin 1684 Michel Doucet 30 ans inh le 19 pnce : Noël et Nicolas Doucet ses frères

INVENTAIRE APRES DECES de Michel DOULCET - 21 aout 1684 - 2E21-77 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

IAD de Michel Doulcet vigneron dmt à Gyé mari de Catherine François fait à la requête de sa veuve, mère et tutrice de leurs enfants mineurs : Jean et Catherine Doulcet.

En présence de Claude François boullanger ayeul des mineurs, Nicolas Doulcet tonnelier leur oncle, Noël Doulcet tuteur tonnelier à Gyé.

Inventaires des biens meubles, assez nombreuses dettes, quelques acquets dont leur maison, nombreux immeubles propres au défunt.

ACCORD ENTRE Catherine FRANÇOIS veuve DOULCET et Noël DOULCET tuteur de ses enfants mineurs du 29 mai 1685

2E21-77 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Catherine FRANÇOIS vve Michel Doulcet vigneron à Gyé

et Claude François boullanger son père d'une part,

Noël Doulcet tonnelier dmt à Gyé ayant à traitte de nourriture Jean fils mineur dudit défunt et de ladite Catherine FRANÇOIS vve Par CM du 18 fév 1678 (année lacunaire dans les minutes) il est porté que la somme de 100# dûes par Claude François à sa fille par son traité de nourriture sera utilisée pour achat d'immeubles propres à ladite Catherine. A la dissolution du mariage, elle doit reprendre cette somme comme suit : 50# sur les immeubles de son mari et 50 # sur les meubles de la communauté. Elle doit aussi reprendre pour moitié de ses bagues et bijoux 30#.

Ledit Doulcet prétend que Claude FRANÇOIS n'avait pas payé entièrement les 100 # dûes, ce dernier apporte la preuve du paiement, Noël Doulcet accepte que Catherine prélève sa part avant partage sous forme d'une pièce de terre et une moitié de terre, l'autre moitié appartient à l'enfant mineur et sera entretenue par son tuteur.

Le douaire : Catherine jouira sa vie durant de moitié de cinq fettes de vigne, de deux autres pièces de vigne, de la moitié d'une autre de une fette et demie, d'une demi pièce de terre et une demi corde de chenevière. Catherine ne veut rien prendre sur les immeubles appartenant à la mère de son défunt mari, ni sur le bâtiment propre à son mari, mais en contrepartie elle ne sera tenue de fournir aucune chose à sa belle mère. Les meubles qui resteront seront estimés dans les huit jours après le décès de ladite belle mère. Catherine recevra 1/6 de leur valeur.

Signé : Claude françois - Catherine françois - Bouchotte no^{re} - Moreau – Millot

La vie continue cependant, en 1685 Claude FRANÇOIS prend en location pour 6 années plusieurs pièces de terre.

Bail de location par Claude FRANÇOIS - 5 décembre 1685 - 2E21-77 M^e Bouchotte

Claude FRANÇOIS boullanger dmt à Gyé prend à location 19 pièces de terre pour six ans depuis le début des semailles des blés cette année. Le loyer est de 40 # payables à la St Martin d'hiver à Anthoine petel marchand et propriétaire.
Signé : Claude françois – anthoine pete - claude FRANÇOIS - favernot - Bouchotte

Le 30 octobre 1685, il remarie sa fille **Catherine avec Claude Verdel** avec qui elle finira sa vie.

RP Gyé sur Seine M 30 oct 1685 Claude Verdel lejeune 30 ans veuf de Jeanne Amyot et Catherine François 26 ans veuve de Michel Doucet

Tout de suite après son mariage, Catherine procède à une vente de partie de maison à son beau-frère Jean GUIOTOT et sa sœur Nicole pour éponger les dettes qu'elle avait contracté avec son premier mari.

VENTE - 10 aout 1686 - 2E21-77

Noël Doulcet tonnelier, Claude Verdel lejeune tonnelier et sa femme Catherine FRANÇOIS vve auparavant de † Michel Doulcet vendent à Jean Guyottot tonnelier fils Vincent (n° 794) un demi bastiment à Gyé en la rue dubas consistant en une chambre basse, chambre haulte, grenier dessus, cave vaultée dessous, jardin derrière et la moitié du terrain de la grange attendant d'avant le bastiment avec le passage à pied et à harnois par la cour moyennant 100 # payables à Claude Royer héritier donataire de Nicolle Pertuot sa mère et dont le † Doulcet estoit redevable.
Signé : Bouchotte - Claude Verdelle - Catherine françois – henriy doulcet - Jean guiotot - Jean Jacquin - Bouchotte no^{re}

La dernière sœur de Claude FRANÇOIS décède à son tour, laissant deux fils mineurs dont le curateur sera Jean Jacquin (beau frère ou neveu, père et fils ont le même prénom, de Catherine).

† 11 février 1687 Catherine FRANÇOIS femme de Pierre Brement 37 ans inhumée le 12 en pnce de David Brement son beau frère et Germain Flajollot son voisin

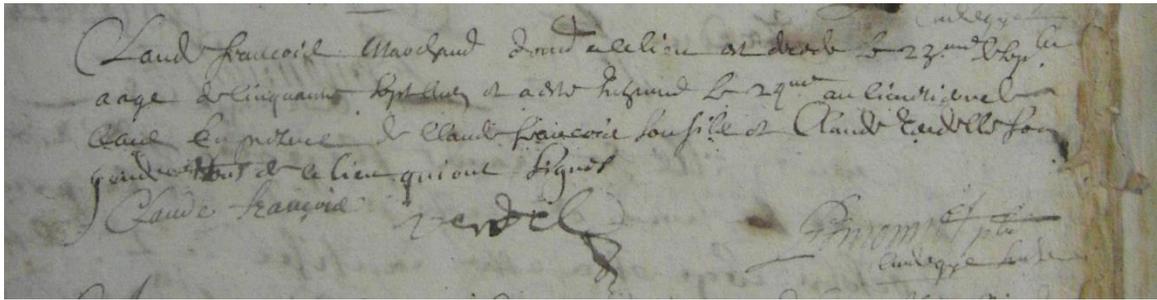
INVENTAIRE APRES DECES de Catherine FRANÇOIS femme de Pierre BREMENT - 22 septembre 1687
2E21-77 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine

Inventaire de la succession de † Catherine FRANÇOIS vivante femme de Pierre Brement tonnelier à Gyé à la requête dudit Pierre Brément et de Jean Jacquin vigneron à Gyé tuteurs de Pierre et Claude Brément enfants mineurs de la défunte.
Fait en présence de Nicolas Belorgeot lejeune vigneron à Gyé et de Claude Amyot.
Inventaire des meubles, acquêts de communauté, propres de la défunte, dettes actives et passives.
Parmi les dettes actives, 40 # sont dûes par la succession de Gabriel Dubreuil dont les pièces sont entre les mains de Claude François Boulanger à Gyé.

Le 13 février 1689, c'est le tour de **Claude**, le fils aîné de se marier. Il **épouse Jeanne De la Hache**,
20 ans fille de Jacques De la Hache.

Nicolas de son côté part vivre à Paris avec son employeur, le sieur Portot escuier vallet de chambre du Roy demeurant sur le quai d'orleans paroisse Saint Louis.

Le 23 septembre 1691, Claude FRANÇOIS meurt brutalement à l'âge de 57 ans.



Seuls trois de ses enfants sont mariés, les trois autres sont encore mineurs. Mais seule Marguerite, la dernière fille qui a 16 ans est restée sous la tutelle de Charles Pertuot, son frère Claude lui fera un traité de nourriture.

L'inventaire après décès est dressé.

INVENTAIRE APRES DECES de Claude FRANÇOIS du 15 au 17 octobre 1691

2E21-78 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine

nota : l'acte est déchiré dans son angle supérieur droit, il manque 1/8 à 1/4 de chaque page

Le 15 octobre 1691 à 7 heures du matin sont réunis **Claude Verdel et Catherine François sa femme, Jean Guiottot et Nicolle François sa femme, Claude François, Nicolas, Jeanne et Marguerite les François enfant mineurs de † Claude François et de † Marguerite Pertuot**, leurs père et mère,

et Marguerite François femme en second lit dudit † Claude François, Philippe Cinget laboureur et Pierre Leroux demeurants à gyé, pour procéder à l'inventaire de tous les biens meubles et immeubles appartenant audit défunt Claude François.

On inventorie le contenu de chaque chambre de la maison :

ustensiles de cheminée et de cuisson, vaisselle, coffre de chesne contenant les vêtements de Jeanne et Marguerite, outils, ca bats d'osier, une paire de balance derain a peser le pain, un grand coffre fermant à clef contenant des habits du défunt et un trébuchet à peser, du tissu, un vieux manteau, un coffre de chaisne fermant à clef contenant six fourchettes, six cuillers d'étain, de la vaisselle, une petite croix et deux petites bagues d'or (les bijoux sont prisés 16 #), dans un garde manger du saint doux, du beurre, plusieurs lits et chasliets garnis, deux vieilles tables de noyer, douze escabelles, un grand coffre de chaisne fermant à clef contenant du fil, un autre grand coffre de chaisne fermant à clef contenant des habits, du tissu du linge de maison, un fusil, un petit lit, une vieille table de chaisne avec trois bancs, un coffre de chaisne fermant à clef contenant des pièces de tissu, une vieille maye, au gr enier se trouve du lard, quatre petits jambons, deux saloir fermant à clef, du matériel pour le vin, du grain (blé, orge, avoine, froment, mestail), du matériel agricole, une charrue, des animaux de ferme (chevaux, vaches, cochons).

Dans une armoire dans la muraille de la dernière chambre se trouvent les papiers :

factures dûes au défunt, vente de maison, obligation, sentences, baux, promesses.

Suspension de l'inventaire, signatures : claud verdel, CFrançois, Jean guiotot, philippe cinget, jeanne françois

Le 16 octobre, on reprend l'inventaire des papiers :

Contrat de Mariage de François Gay avec Catherine Hugueron (ou Lucqueron) présent ici car lié à un litige apparemment, vieux contrats d'acquisitions faits par † Nicolas François père dud défunt et † Philippe Pertuot son beau père et Jean Jacquier qui sont au nombre de 41.

Suspension de l'inventaire, signé : claud verdel - Jean guiotot - CFrançois - Bouchotte

Le 17 octobre, reprise de l'inventaire des papiers : contrats d'acquisition.

Liste des debtes dûes par la communauté : 200 #, 200 #, 157 # à différents créanciers, les autres debtes sont écrites sur la partie déchirée, il y en a deux ou trois.

Suit l'inventaire des immeubles du défunt :

- un chast de maison de deux chambres basses à feu et deux chambres haultes, grenier dessus, cave voûtée dessous, un batiment et grange de l'autre côté de la maison
- un bastiment avec une petite chambre et sellier avec grenier, chenevière, deux jardins
- un autre chast de maison rue du pressoire consistant en une chambre, grenier vinée, jardin
- un autre chast de maison en la rue d'en bas, chambre basse et chambre haulte

L'inventaire des terres dénombre plus de 27 pièces de terres labourables, plus de 28 pièces de vigne (sur l'une d'elles le défunt a laissé les droits de propre à Catherine Michelot sa niepce)

Fin de journée, signatures : claud verdel - Jean guiotot - CFrançois - Bouchotte - Jeanne FRANÇOIS - Milley

Le 5 novembre 1691, clôture de l'inventaire.

Signé : CFrançois - catherine françois - Cinget - Jean guiotot - claude verdel - nicolle françois - Jeanne françois

Le partage des maisons est fait entre les six enfants. A la suite, pour refondre des lots entiers, les héritiers font entre eux des ventes licitations.

VENTE à Claude FRANÇOIS fils - 19 novembre 1691 - 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude Verdel lejeune couvreur et Catherine François sa femme

Jean Guyottot tonnelier et Nicolle François sa femme

Nicolas François fils de † Claude François marchand homme de chambre de M. Portot

Jeanne François fille dudit défunt

héritiers dudit défunt leur père et beau-père demeurants à gyé sauf Nicolas demeurant à Paris

et Margueritte fille mineure dudit défunt, héritière

Ils vendent leurs cinq parts à Claude François fils et héritier dudit défunt, tonnelier dmt à gyé, les six parts faisant le tout :

- d'un chast de maison rue haulte à gyé comprenant deux chambres basses à feu et deux chambres haultes, plancher dessus, deux caves voûtées dessous, jardin, plus un bastiment en grange, le tout fermé de murailles

- cinquième pareille partie d'un autre petit bastiment en la rue au cran ? contenant une petite chambre et un sellier, sauf la partie appartenant à la veuve Jean Leroux sur le petit bastiment de craye et la première chambre attenant la rue de fond en comble, la 16ème partie appartenant

à Jean Marichault fils † Jean Marichault et Jeanne Jacquins ses père et mère

- cinquième partie d'un boisseau de chenevière sauf ce qui appartient à ladite veuve Jean Leroux

- une terre dont l'acquéreur n'entrera en jouissance qu'après le décès de Marguerite François veuve en deuxièmes noces dudit † Claude François

Les vendeurs laisseront dans les bastiments les auges, rateliers en l'état. Ils vendent aussi les cinq parties, les six faisant le tout de deux chevaux avec harnachement, camion, charrette, cordes et tout le matériel servant à charroyer.

Le tout 650 # de principal, 600 # pour les bastiments, chenevière et jardins et 50 # pour les chevaux.

Une hypothèque est installée sur les bastiments.

Signé : CFrançois - claude verdel - Jean guiotot - nicolle françois - N FRANÇOIS - Catherine françois - Jeanne FRANÇOIS - Bouchotte - Bourgeois no^{re} -

VENTE à Jean GUYOTTOT et Nicolle FRANÇOIS sa femme - 19 novembre 1691 - 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude Verdel lejeune couvreur et Catherine François sa femme

Claude François tonnelier

Jeanne François fille de défunt Claude François tous demeurants à Gyé

Nicolas François homme de chambre de M. Portot demeurant à paris

héritiers de † Claude François

Lesdits Claude Verdel, Claude François et Jeanne François au nom et comme tuteur de Marguerite François fille mineure dudit défunt

Ils vendent à Jean Guyottot tonnelier et sa femme Nicolle François aussy héritiers dudit défunt, acquéreurs de cinq parts, les six faisant le tout :

- d'un chast de maison à gyé rue du bas, chambre basse à feu, chambre haulte, grenier, cave voûtée, cour devant fermée de murailles, soue à porcq

- cinq parts de la grange, les six faisant le tout.

Le tout pour 166 # 13 sols 4 deniers de principal.

Signé : CFrançois - claude verdel - Jean guiotot - Catherine françois - nicolle françois - N François - Jeanne françois - Bouchotte - Bourgeois -

VENTE à Jeanne FRANÇOIS - 19 novembre 1691 - 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude Verdel lejeune couvreur et Catherine François sa femme

Jean Guyottot tonnelier et Nicolle François sa femme

Claude François tonnelier dmt à gyé

Nicolas François fils de † Claude François homme de chambre de M. Portot

héritiers de † Claude François

lesdits Verdel, Guiotot, Claude François, tous en leur nom et au nom de Marguerite François fille mineure dudit défunt

Ils vendent à Jeanne François fille dudit défunt leurs cinq parts, les six faisant le tout :

- d'un chast de maison à gyé rue despre, chambre basse à feu, grenier, cave, vinée, jardin, petite estable

Le tout pour 250 # payables à des créanciers dudit défunt :

166 # à Milley ? et 83 # 6 sols 8 deniers à Hélie Guyot de gyé

Signé : CFrançois - claude verdel - Jean guiotot - Catherine françois - nicolle françois - N François - Jeanne françois - Bouchotte -

Puis les enfants font le partage des terres et des créances de leur père.

PARTAGE des TERRES - 21 novembre 1691 - 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude Verdel lejeune couvreur et Catherine François sa femme

Jean Guyottot tonnelier et Nicolle François sa femme

Claude François tonnelier dmt à gyé
 Nicolas François fils de † Claude François homme de chambre de M. Portot escuyer vallet de
 chambre du Roy dmt à paris Nostre Dame, sur le quay d'orleans paroisse St Louis
 Jeanne François fille de défunt Claude François
 et Charles Pertuot vigneron dmt à gyé au nom et comme tuteur de Marguerite François fille mineure dudit défunt
 tous héritiers de † Claude François
 Ils ont fait partage des terres et vignes de la succession en six lots égaux. Suit le descriptif des six lots qui ont été tirés au sort : - 1er
 lot attribué à Claude
 - 2è lot pour Marguerite
 - 3è lot à Nicolas
 - 4è lot échoit à Nicolle
 - 5è lot va à Catherine
 - 6è lot reçu par Jeanne
 Signé : C François - Jean guiotot - claud verdel - Catherine françois - N François - nicolle françois - Bourgeois - Jeanne
 François - Bouchotte

Copie de cet acte se trouve dans la liasse 2E21-75 qui précise les soultes de partage
 Les lots 1,2,5 et 6 paieront chacun 3 # au 3è lot, et le 3è lot paiera 7 # au 4è lot.
 Le tout à titre de soulte.

PARTAGE des CREANCES à PERCEVOIR - 4 janvier 1692 - 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Claude Verdel lejeune couvreur
 Jean Guyottot tonnelier
 Claude François tonnelier
 Nicolas François homme de chambre de M. Portot
 Jeanne François fille de défunt Claude François
 héritiers de † Claude François
 lesdits Verdel et Guiottot à cause de leurs femmes, **ledit Claude François encore comme aiant traité de nourriture de Marguerite
 fille mineure** dudit défunt aussi héritière
 Ils ont fait partage de la succession.
 - le 1er lot aura la moitié de 90 # de principal dûes par † Nicolas Monniot par contrat du 18 novembre 1672 devant Bouchotte,
 moitié des intérêts et moitié du coust dudit contrat déclaré dû par Nicolas Debierre et sa femme avant veuve dudit Monniot
 - le 2è lot aura l'autre moitié
 - le 3è lot aura la somme de 27 # en principal et 13 # dûes par Daniel Carrey et () Cinget sa femme par sentence du 13 janvier
 1683 (cf obligation devant Bouchotte du 7 juin 1688)
 - le 4è lot aura 12 # dûes par Antoine Millot par bail du 15 octobre 1690, 10 # dûes par Jean Cinget et Laurand Mongin par promesse
 du 3 mars 1675, 10 # par Noël Rosland par obligation
 du 30 décembre 1676 devant Bouchotte, 9 # par Claude Saulle ? du 4 décembre 1672 devant Bouchotte, 6 # par Claude Dubreuil
 par contrat du 11 novembre 1668 , 50 sols par François Girault
 du 23 juil 1686, 37 sols par Jean Couttan par sentence du 20 may 1688 signé Mannory
 - le 5è lot aura 15 # 4 sols par le S' curé de St Etienne, comptes du 23 aout 1689, 9 # 5 sols dûes par Jean Jacquin vigneron à gyé
 par obligation du 25 may 1689, 10 # par Claude Vautrety par promesse du 28 mars 1685, 9 # 5 sols par sentence du 16 septembre
 1689
 - le 6è lot aura 26 # de principal et 4 # despense par Jean Jacquin fils Claude par bail du 1
 9 septembre 1688, 7 # 15 sols par promesse du 15 février 1679, 29 sols par marie ? de Trouan par promesse du 16 juillet 1688
 Après tirage au sort des lots, Claude Verdel reçoit le 1er lot, Jeanne le 2è, Marguerite le 3è,
 Nicolas le 4è, Claude le 5è et Jean Guiotot le 6è.
 Chacun a reçu en main les pièces le concernant.
 Il y a aussi un contrat de vente de bastiment fourni par le défunt à Hélie Doulcet montant à 180 # du 10 juin 166 ? devant Bouchotte
 et une obligation de la veuve Pierre Bornibus de 30 # du 7 mars 1689 signé Milley et une obligation par ledit Doulcet pour tous

comptes du 4 mars 1691 de 62 #.

Signé : CFrançois - Claude verdel - Jean guiotot - N François - Jeanne françois - Bouchotte - Bourgeois -

Enfin, les héritiers font des arrangements financiers pour payer leurs dettes.

CONSTITUTION de RENTE – 11 décembre 1691 – 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

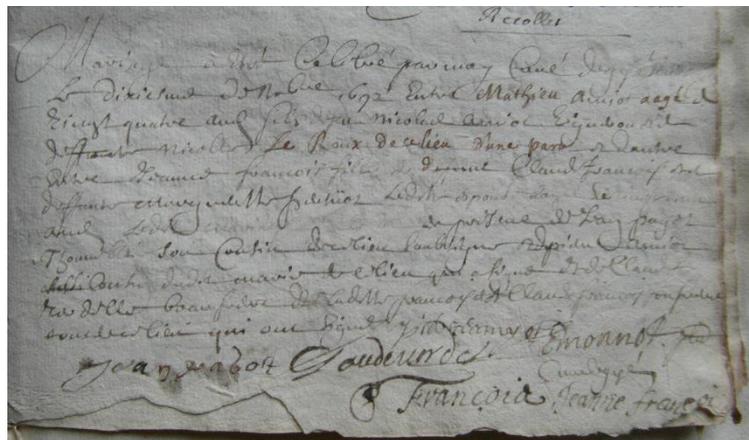
Claude François fils Claude, tonnelier à gyé constitue à

Jean Antrognot agent des affaires de Madame Lefebvre dmt à paris dans l'isle Notre Dame paroisse St Louis une rente annuelle perpétuelle de 33 # payable au 11 décembre de l'année prochaine 1692 jusqu'au rachapt et amortissement du principal que le vendeur pourra faire en trois paiements égaux quand bon lui semblera. Cette rente est faite moyennant la destitution que ledit Antrognot a présentement fait au vendeur dans l'obligation faite à Jacob de la Hache par défunt Claude François père du vendeur le 9 février 1691 devant Bouchotte de 200# et une promesse dudit défunt au profit dudit Antrognot de 56 # 15 sols du 6 novembre 1687 réduite à 50 # et une autre promesse dudit défunt au profit dudit Antrognot du 29 janvier 1691 de 410 #.

Le tout est donc de 660 # de principal de ladite rente dont le vendeur est tenu tant comme héritier de son père que par la vente que Claude Verdell et consort héritiers de sondit père lui ont fait le 19 novembre dernier à charge de les acquitter envers le dit Antrognot de leurs parts et portions de la somme de 660 # et de la restitution de la dite obligation et des dites deux promesses.

Signé : CFrançois - Bourgeois - Jean Antrognot - Bouchotte - Jean guiotot

Un an après le décès de Claude FRANÇOIS père, **Jeanne se marie à Gyé avec Mathieu Amiot** 24 ans fils feu Nicolas vig^{on} et déf Nicolle Leroux le 10 novembre 1692.



Le couple règle ses dettes.

CONSTITUTION de RENTE – 13 février 1693 – 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Mathieu Amyot et Jeanne FRANÇOIS sa femme dmt à gyé ont vendu et constitué à

Pierre Lerou vigneron dmt à gié la somme de 4 # 19 sols de rente annuelle perpétuelle pour demeurer quitte envers Edme Bloisey de 99 # qu'il a payées à Hélie Guyot de gyé dont ladite François était redevable comme héritière de défunt Claude François son père à cause de l'acquisition qu'elle a faite de ses cohéritiers dudit François de leur partie de bastiments sis à gyé et proche le pressoir, promesse du 15 mai 1689 faite par ledit défunt François dont il ne reste à payer que 99 #.

Signé : Jeanne françois - Bouchotte - Bourgeois

En marge : décharge de 9 mars 1698 Pierre Lerou a reçu 99 # de principal dudit Mathieu Amyot

Mais Jeanne est de santé fragile, elle est malade et décide de rédiger son testament le 3 mai 1693.

Elle souhaite faire des dons de charité en donnant deux terres à la fabrique et en faisant l'aumône aux pauvres de Gyé. En septembre, elle ne va pas mieux mais elle s'est ravisée et modifie son testament, elle préfère garder ses terres et donner l'équivalent en argent.

TESTAMENT – 7 juin 1693 – 2E21-78 Me Bouchotte à Gyé sur Seine

Le 3 may 1693 à 5 heures de relevé ayant été mandé de la part de Jeanne François femme de Mathieu Amyot vigneron à gyé de aller trouver en sa maison, laiant trouee sur son lit malade saine d'esprit et entendement, elle dit et nomme par sa bouche son testament.

Elle laisse à la fabrique St Germain de gyé un quart de journal de terre emblavé d'orge, un boisseau de chenevière mesure de gyé à charge de lui faire dire à perpétuité du jour de son enterrement une messe de requiem.

Elle laisse aux trois chapelles de gyé 15 # en égales portions de 3 # aux pauvres mendiants de gyé qui leur sera distribué le jour de son enterrement, le même jour lui sera fait un service de trois messes haultes, pareille somme au bout de quarantaine et pareille somme au bout de l'an.

Elle nomme comme exécuteur testamentaire Jacques de la Hache de Gyé.

Signé : Jeanne François – Millot – Doucet – Bouchotte – Bourgeois

En marge : le 7 septembre 1693 Jeanne François a voulu relire son testament, au lieu et place des héritages laissés à la fabrique elle veut que dès son décès il soit payé la somme de 62 # à la fabrique.

Signé : Jeanne François – Bouchotte – Bourgeois

Contrôlé à Gyé le 18 juin 1709

Jeanne décède finalement le 10 février 1694 à 23 ans. La famille procède à l'inventaire de ses biens.

Inventaire après Décès de Jeanne FRANÇOIS fille de Claude FRANÇOIS - 10 février 1694

2E21-78 M^e Bouchotte à Gyé sur Seine

Inventaire après décès de Jeanne François femme de Mathieu Amyot vigneron à Gyé.

A la requête de Claude François laboureur, frère de la défunte, Claude Verdel laboureur et Jean Guyottot fils Vincent vigneron, beaux-frères de la défunte, tous de Gyé.

Mobilier, pas de dettes actives, assez nombreuses dettes passives, aucune acquisition, les propres de la défunte, une maison et des terres, proviennent de la succession de son défunt père.

Elle possédait une petite bague et une croix d'argent (valeur 25 sols).

Signé : Jean guiotot - Nicole François - Claude verdel - Bouchotte - Catherine François - C François - Claude flaiollot - Jeanne de la hache -

Le 21 janvier 1695, la veuve de Claude FRANÇOIS, Marguerite François se remarie à Celles sur Ource avec Edme Ninet, après avoir traité des accords de son mariage. Aucun des enfants de Claude n'assiste à l'évènement.

CM du remariage de Marguerite FRANÇOIS veuve de Claude FRANÇOIS n° 1590 avec Edme NINET du 10 janvier 1695

2E21-31 Me Nicolas Bourgeois à Neuville sur Seine

Edme NINET vigneron à selle assisté de Sébastien Languery vigneron à Neuville son beau frère

et Marguerite FRANÇOIS veuve de Claude François hostelier demeurant à Gyé assistée de Claude Flageollot son beau-fils vigneron à Gyé

Les futurs seront uns et communs en tous biens meubles et revenus d'immeubles.

A la dissolution du mariage , si le futur survit, tous les meubles et acquets de leur communauté lui appartiendront, à charge de payer aux héritiers de la future 200 #. Si la future survit, pour reprises, douaire et prétentions, elle reprendra sur la communauté un lit garni, un coffre, tous ses habits et linges et 300 #.

S'il y avait des enfants vivants issus d'eux, les clauses ci-dessus seraient invalidées.

Les immeubles du futur vallent environ 500 #, ceux de la future 100 #.

Deux ans après le décès de Jeanne, ses frères et sœurs héritiers parviennent à un accord avec leur beau frère pour liquider sa succession.

Accord entre les héritiers de Jeanne FRANÇOIS et Mathieu Amyot veuf - 25 janvier 1696 - 2E21-78

Claude Verdel lejeune lab^r, Claude François lab^r demeurant à Gyé, Jean guyottot vigneron demeurant à Courteron, tant en leurs noms qu'au nom de leurs femmes et encore comme tuteur de Nicolas François leur frère et beau-frère, tous héritiers de défunte Jeanne François leur soeur et belle soeur épouse de Mathieu Amyot vigneron à Gyé, d'une part, et ledit Mathieu Amyot d'autre part,

Les frère et beaux-frères ont assigné ledit Amyot devant le bailli pour clôturer la succession de leur sœur et belle-sœur. Pour mettre fin à leur litige, ils décident d'un accord amiable.

Il est rappelé un point du CM de Mathieu Amyot avec Jeanne François du 4 sept 1692 devant Bouchotte.

Enfin, les frères et sœurs survivants vendent la maison que Jeanne avait reçue en portion d'héritage de leurs père et mère.

Vente d'héritages provenant de la succession de Jeanne FRANÇOIS 1^{er} avril 1696

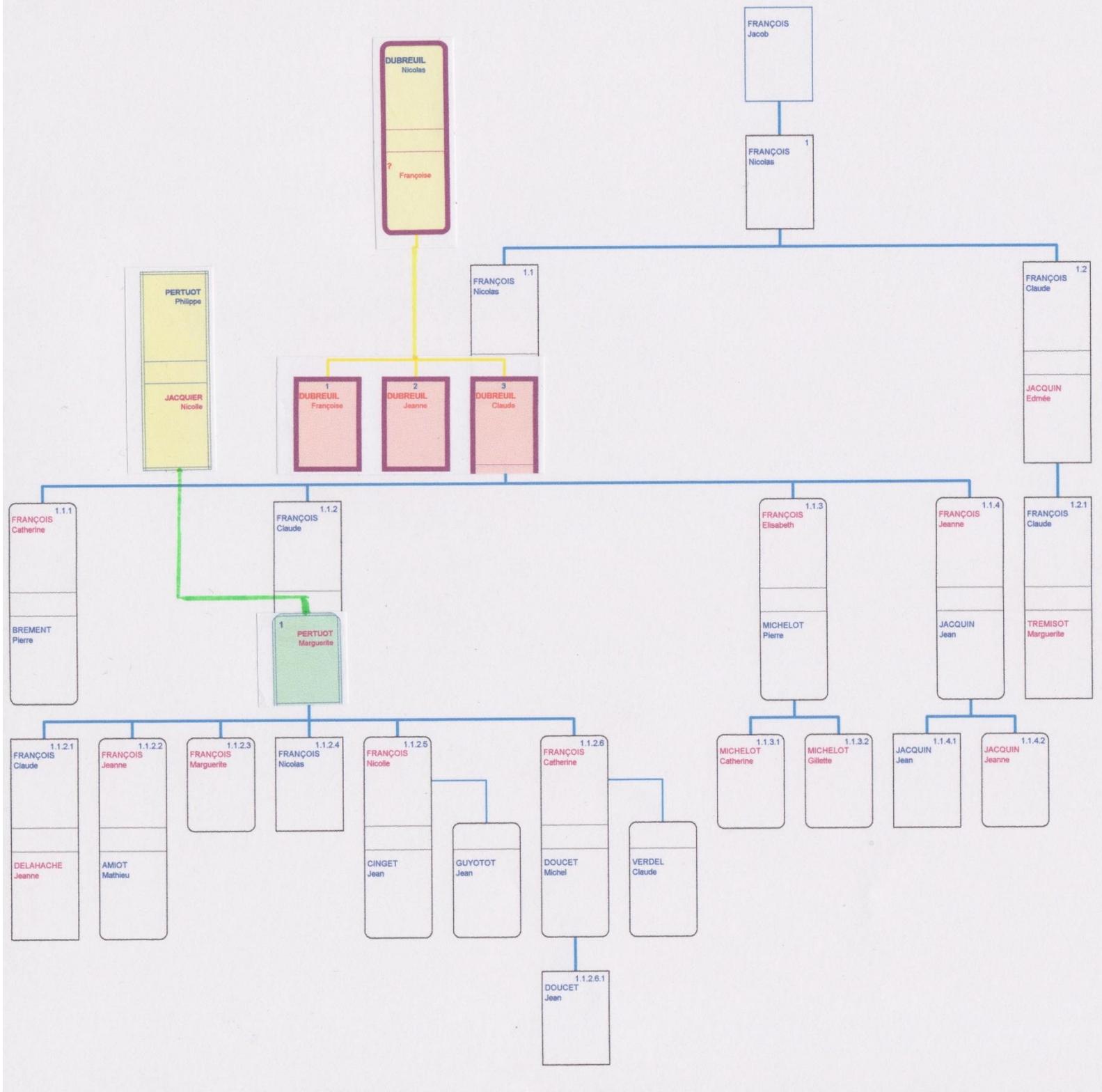
2E21-78 M^e Bouchotte

Claude verdelle lejeune, Claude FRANÇOIS lab^r à gyé, Jean Guyottot lab^r à courteron, pour eux et pour Nicolas FRANÇOIS leur frère et beau-frère vendent à Antoine mellot marchand à gyé un chastel de maison provenant de la succession de leur soeur Jeanne FRANÇOIS femme Mathieu Amyot pour 240 # payées comptant.

Marguerite, la benjamine a disparu des citations entre janvier 1692 et janvier 1696. Elle est probablement décédée.

Arbre généalogique de la famille

Arbre de descendance complet



sources : AD Aube et AC Gyé-sur-Seine
 rédigé par Véronique FREMIET MATTEI